

Centre international de référence pour la protection de l'enfant dans l'adoption

Service Social International
32, quai du Seujet
1201 Genève - Suisse



Tél. : +41 22 906.77.09
Fax : +41 22 906.77.01
irc.iss@bluewin.ch
<http://www.iss-ssi.org>

Bulletin d'information du CIR/SSI n° 67 Mai 2004

Editorial

Pour le développement de l'adoption des enfants à besoins spéciaux

Des enfants attendent...

Des millions d'enfants et de jeunes « à besoins spéciaux » ou « à particularités » vivraient en placement familial ou institutionnel de par le monde, tant dans les pays en transition ou en développement que dans les pays industrialisés. Trop souvent, aucun projet de vie familiale permanente n'est élaboré pour eux. Même si l'adoption n'est vraisemblablement pas la solution de protection permanente adéquate pour chacun d'entre eux, un certain nombre sont adoptables, psycho-socialement et juridiquement. Beaucoup ne trouvent cependant pas de famille adoptive.

Qui sont ces enfants ? Des enfants plus âgés, porteurs d'une maladie ou d'un handicap, placés depuis longtemps, marqués par leur passé ou vivant dans une fratrie que l'on ne peut séparer. L'intégration familiale de certains d'entre eux suppose certes des capacités d'adaptation tout à fait spécifiques de la part des enfants comme des parents adoptifs. Mais des familles témoignent de la réussite de pareilles adoptions.

En outre, en fonction de la définition des « besoins spéciaux », variable selon les pays, d'autres enfants diffèrent beaucoup moins du profil de l'enfant rêvé par les candidats adoptants : enfants dès trois ans, ou porteurs d'une maladie ou d'un handicap bénin ou guérissable, ayant vécu un placement sécurisant, fratrie de deux enfants jeunes et en bonne santé, ... Classifier ces enfants dans la catégorie des « enfants à besoins spéciaux » diminue sans doute parfois indûment leurs chances d'être adoptés, alors qu'ils pourraient être intégrés dans une famille, moyennant vraisemblablement un certain soutien professionnel.

Pour être réaliste sur la situation de l'adoption nationale et internationale, il convient donc de souligner qu'à l'échelle mondiale, contrairement aux jeunes enfants en bonne santé que les candidats adoptants attendent – et attendront de plus en plus longtemps, et de plus en plus sans résultat - ce sont les enfants à besoins spéciaux qui attendent des familles, en vain dans la plupart des cas.

Quel désir d'enfant ?

Il est naturel que les candidats adoptants, comme tous les parents, souhaitent que leur enfant ne connaisse pas de problème majeur de développement. Certains adoptants cependant, se situant vraisemblablement plus dans l'optique de donner une famille à un enfant que de « trouver un enfant » pour leur famille, sont prêts et aptes à faire face à certains besoins spéciaux des enfants. Il devient en tout cas chaque jour plus inévitable de questionner le contenu des demandes des candidats adoptants, pour leur permettre d'évoluer, si cela leur est possible, dans leur représentation de l'enfant rêvé ; d'élargir leur désir ; et, éventuellement, d'aller à la rencontre des enfants bien concrets en besoin d'adoption nationale ou, à défaut, internationale. Néanmoins, cette démarche n'est sans doute pas accessible à tous les candidats adoptants. Les enfants à besoins spéciaux ont vraisemblablement besoin de parents activement recrutés et sélectionnés selon des critères adaptés, et certainement de parents préparés et accompagnés de façon spécifique.

La nécessité d'une prise de conscience globale

Ce travail de remise en perspective des demandes des candidats adoptants suppose nécessairement une prise de conscience globale de la réalité des enfants en besoin d'adoption, dans tous les pays, de la part de la presse, des gouvernants, des professionnels et de la population. En effet, combien de personnes ne sont-elles pas encore persuadées que « le Tiers-monde regorge de bébés en bonne santé attendant une famille » ? Une information, une formation et une éducation spécifiques sont dans ce cadre indispensables, ainsi qu'une recherche scientifique pointue.

Adapter les pratiques professionnelles

Conjointement au développement de cette prise de conscience, les pratiques professionnelles, encore souvent insuffisamment adaptées aux besoins spéciaux des enfants, devraient évoluer vers :

- le développement prioritaire, dans *tous* les pays, de l'adoption *nationale* des enfants à besoins spéciaux, lesquels doivent être intégrés dans une politique globale de protection de l'enfance et bénéficier de projets de vie comme les autres enfants (à cet égard, il n'est pas conforme à l'intérêt d'un enfant de le déclarer juridiquement adoptable puis de le laisser dans ce statut si aucune famille adoptive ne peut être trouvée pour lui ; après un délai de recherche active d'une telle famille, il convient d'élaborer un projet de vie alternatif pour et avec lui) ;
- l'ouverture de tous les pays d'accueil à l'adoption d'enfants étrangers nécessitant une prise en charge médicale ou psychologique, ce qui n'est pas le cas actuellement ;
- l'information des candidats adoptants, avant l'évaluation de leur aptitude, sur la réalité des enfants en besoin d'adoption nationale et internationale ;
- la recherche active, par les professionnels, de candidats adoptants susceptibles de répondre aux besoins spéciaux des enfants ;
- l'évaluation de l'aptitude des candidats adoptants en fonction des besoins des enfants réellement adoptables ;
- un apparentement au cas par cas, fondé sur une évaluation précise des forces et des faiblesses de l'enfant et des familles adoptives potentielles ;
- une préparation spécifique des candidats adoptants et de l'enfant avant la rencontre ;
- le suivi professionnel de la rencontre et de la période précédant la décision légale d'adoption ;
- l'offre de services professionnels post adoption spécifiques ;
- la possibilité de l'octroi de subsides dans certaines hypothèses d'adoptions d'enfants à besoins spéciaux ;
- la possibilité d'une adoption simple ou ouverte, permettant le maintien de liens développés par certains enfants adoptables avec des membres de leur famille d'origine.

Le défi actuel de l'adoption nationale et internationale dans tous les pays, en développement et en transition mais aussi industrialisés, et une partie importante de son avenir, réside certainement dans la recherche de familles appropriées pour les enfants à besoins spéciaux, ainsi que dans le développement de pratiques professionnelles adaptées. A situations d'enfants différentes, parents adoptifs différents et pratiques professionnelles renouvelées.

L'équipe du CIR/SSI

Pour aller plus loin, voir les Bulletins de documentation 1, 3, 4, 6 et 11 ainsi que, sur le site du CIR/SSI : Editoriaux des Bulletins d'information 64, 65 et 66 ; Editorial du Bulletin de documentation 12 ; N. Cantwell, « Adoption internationale – Commentaire du nombre d'enfants « adoptables » et du nombre de personnes qui cherchent à adopter au niveau international » ; I. Lammerant, « Les fondements éthiques et juridiques de l'adoption des enfants délaissés ».